



RÈGLEMENTATION À LA PLAGE

En tout temps, les visiteurs doivent se conformer aux directives des sauveteurs et des employés du parc.

INTERDITS

Partout sur la plage et dans l'aire de pique-nique

- Avoir des contenants en verre
- Vapoter et fumer (permis dans l'aire de pique-nique et le stationnement seulement)
- Faire des feux de camp
- Avoir des animaux de compagnie
- Pratiquer le naturisme
- Nourrir les animaux
- Ramasser et brûler le bois mort
- Lancer du sable et creuser des trous de plus d'un pied de profond
- Se bousculer ou toute forme de violence
- Faire jouer de la musique
- Faire du vélo

Dans la zone de plage surveillée

- Faire voler des cerfs-volants
- Pratiquer la pêche
- Avoir des objets flottants dans la zone de baignade. (excepté VFI)
- Tentes de plus de 4 pieds et les abris de type chapiteau. (permis dans l'aire de pique-nique)

POUR VOTRE SÉCURITÉ

Il est interdit de s'installer et de se baigner dans le corridor nautique.

Il est interdit de s'installer sur la promenade (corridor de sécurité).

PERMIS

- Abris de plage compacts et parasols bien ancrés
- Petits barbecues portatifs sur les tables dans l'aire de pique-nique seulement
- Ballons et jeux (interdits si présente un risque pour les usagers)
- Les palmes et lunettes de plongée sans tuba

CONSIGNES GÉNÉRALES

- Les enfants de 8 ans et moins doivent être accompagnés et les enfants de 5 ans et moins doivent toujours être à porter de main de leur accompagnateur.
- Les matières recyclables, les déchets et les cendres chaudes doivent être disposés dans les contenants prévus à cet effet.
- Les tables à pique-nique doivent rester en tout temps dans l'aire de pique-nique.
- Les embarcations motorisées doivent rester à l'extérieur des bouées blanches.

Préservez la nature, nous sommes dans un parc national!